

DEREK PRINCE
MINISTRIES INTERNATIONAL

Méditation

L'union avec Christ



Comment être conduit par le Saint-Esprit
Par Derek Prince

Beaucoup de personnes, y compris des chrétiens, comptent sur leurs propres forces charnelles pour devenir justes. Il existe cependant une alternative positive au légalisme, rendue possible par le Saint-Esprit : une union directe et personnelle avec Christ.

Dans Romains 7:1-6, Paul présente ces deux possibilités :

> « Ignorez-vous, frères [car je parle à des gens qui connaissent la Loi], que la Loi exerce son autorité sur une personne aussi longtemps qu'elle vit ? [Une fois que vous êtes sous la Loi, le seul moyen d'en sortir est la mort.] Ainsi, une femme mariée est liée par la Loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à lui. Si donc, du vivant de son mari, elle s'unit à un autre homme [dans le mariage], elle sera appelée adultère ; mais si son mari meurt, elle est libérée de la Loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère si elle s'unit à un autre homme. Ainsi donc, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à l'égard de la Loi par le corps de Christ, afin d'appartenir à un autre [dans une union semblable à celle du mariage], à celui qui est ressuscité des morts [c'est-à-dire le Seigneur Jésus], afin que nous portions du fruit pour Dieu. Car lorsque nous étions dans la chair, les passions pécheresses, éveillées par la Loi, agissaient dans les membres de notre corps pour porter du fruit pour la mort. »

Lorsque nous comptons sur nos propres capacités charnelles pour observer la Loi de Dieu, nous sommes sous le pouvoir de notre nature charnelle. Rien de bon ne peut provenir de cette nature. Paul dit : « Je sais qu'en moi [c'est-à-dire dans ma chair] n'habite rien de bon. » Le seul problème, pour la plupart d'entre nous, n'est pas que nous

soyons différents de Paul, mais que nous ne sachions pas ce que Paul savait !

Paul conclut ensuite ce passage de Romains 7 en disant :

> « Mais maintenant, nous avons été dégagés de la Loi, étant morts à ce qui nous retenait captifs, de sorte que nous servons dans la nouveauté de l'Esprit, et non sous le régime ancien de la lettre. » (NAS)

Sous la Loi, nous étions mariés à notre nature charnelle et contraints de compter sur nos propres capacités naturelles pour accomplir ce que Dieu exige. Mais nous n'avons pas la puissance nécessaire pour observer la Loi, car il y a en chacun de nous quelque chose, une nature rebelle innée, qui devient encore plus rebelle sous l'effet de la Loi. Tant que notre nature charnelle reste vivante, nous ne pouvons être mariés à personne d'autre : nous lui sommes liés aussi longtemps qu'elle vit.

Mais le message de l'Évangile est que notre nature charnelle, notre vieil homme, a été crucifiée en Christ sur la croix, et que nous devons nous considérer comme morts à cette nature charnelle. Une fois celle-ci mise à mort, nous avons été libérés des obligations de la Loi.

Paul dit que la Loi exerce son autorité sur un homme aussi longtemps qu'il vit. Le dernier pouvoir que la Loi puisse exercer sur quelqu'un est de le mettre à mort. Une fois qu'elle vous a mis à mort, vous n'êtes plus sous la Loi. Ainsi, par la mort de Jésus à notre place, en tant que notre représentant, nous avons été mis à mort et libérés des exigences de la Loi. Nous sommes maintenant libres d'être unis à un autre. À qui ? À celui qui est ressuscité des morts.

Réfléchissez

Que signifie pour vous le fait de « vous considérer comme mort à la Loi » ?

Méditation ★

Transcription: WD-R134-028-FRA
Dernière mise à jour: 16 Sept 2026
Site web: Derekprince.com/fr/resources

